... turbines et sera plus rapide que les croiseurs existants.

Les chantiers de constructions maritimes allemands ont tellement de travail qu'ils sont à court de main-d'œuvre.

Faits Divers

HORS REGION

Terrible éboulement

Une catastrophe en Prusse. — Quarante deux ouvriers ensevelis. — Nombreux blessés.

Berlin, 5 janvier. — Une catastrophe s'est produite près de Boppard-sur-le-Rhin. Deux ouvriers occupés aux travaux de construction du chemin de fer de Brunschwig ont été ensevelis par un éboulement.

Pendant les travaux de sauvetage un deuxième éboulement ensevelit QUARANTE OUVRIERS SAUVETEURS.

On a retiré 10 morts et 15 blessés.

Une vingtaine de personnes se trouvent encore sous terre.

On dit aussi que des spectateurs, qui regardaient le sauvetage d'une colline proche, ont été engloutis.

Morte en faisant cuire son chat

Chaumont, 5 janvier. — On vient de découvrir à Brethenay, près de Chaumont, le cadavre d'une femme Rosalie Simfard, âgée de quatre-vingt-trois ans ; elle n'avait pas été aperçue depuis huit jours.

La malheureuse était tombée près de son foyer au moment où elle se disposait à faire cuire son chat.

Le logis présentait une saleté repoussante. On trouva au cours des investigations 2,000 fr. en titre nominatifs, 1,500 francs en livret et 200 francs en billets de banque.

La succession reviendra à l'Etat.

MARIÉ SANS LE SAVOIR

Curieux procès à Naples

Naples, 5 janvier. — Une femme vient d'assigner devant le tribunal de Naples un commis voyageur, pour se faire donner par lui une pension alimentaire, comme étant sa femme légitime et ayant eu un fils de lui. Le commis voyageur a affirmé qu'il n'était pas marié et a produit des alibis attestant que le jour du mariage, il était très loin de Naples. La femme produit un acte de mariage en règle, basé peut-être sur de faux papiers. La justice est assez embarrassée pour élucider cette histoire.

Disparition d'un soldat

Rennes, 5 janvier. — Un jeune soldat, engagé depuis quinze jours seulement au 10e d'artillerie, à Rennes, a disparu depuis dimanche. Ce jeune artilleur est originaire de Paris. Il se nomme Paul Guerre et est le fils de l'inspecteur à la préfecture de police. M. Guerre est parti pour Rennes avec un agent pour diriger lui-même les recherches.

Voici dans quelles circonstances mystérieuses le jeune homme a disparu :

Dimanche Paul Guerre sortit avec un camarade du quartier. Les deux artilleurs passèrent ensemble une partie de la soirée et absorbèrent naturellement quelques consommations.

A neuf heures, l'ami de Paul Guerre quitta celui-ci boulevard de la Liberté, après lui avoir demandé s'il rentrait.

— Non, répondit l'engagé volontaire, je vais profiter de la permission de théâtre que j'ai obtenue.

Il ne reparut pas au quartier de Guines ni le soir ni le lendemain. C'est alors qu'inquiet un capitaine ami du père du jeune homme lui écrivit pour lui annoncer la disparition de son fils.

La police a ouvert aussitôt une enquête. Celle-ci sera d'autant plus difficile à faire aboutir que les éléments font défaut. En effet, Paul Guerre, n'étant au régiment que depuis deux semaines seulement, n'avait pas eu le temps de se faire de camarades, lesquels auraient pu dans une certaine mesure aider la police dans ses recherches.

L'artilleur, qui ne connaissait pas Rennes, s'est-il aventuré du côté de l'eau et y est-il tombé accidentellement, trompé par l'obscurité ? C'est ce qui paraît le plus vraisemblable.

L'hypothèse d'une fugue, d'un coup de tête semble devoir être écartée.

Il aurait d'ailleurs été difficile au jeune soldat d'aller bien loin, car il n'avait qu'une vingtaine de francs au moment de sa disparition. A ces vingt et quelques francs se bornait tout son avoir et s'il avait eu l'idée de faire la bombe il aurait attendu d'avoir touché sa prime de 300 francs qui lui était due pour son engagement.

Faut-il admettre que, cédant à un moment de désespoir, il se soit suicidé ? Il faudrait pour cela qu'il ait eu des causes de désespoir. A dix-neuf ans, c'est peu probable.

Alors, on en revient à l'hypothèse de l'accident, à moins qu'on n'admette que Paul Guerre ait été victime de dangereux malfaiteurs.

Des fouilles vont être faites dans la Vilaine à l'effet de savoir si la rivière ne renferme pas le corps du jeune Parisien dont la disparition a causé une profonde impression dans les quartiers d'artillerie, et particulièrement au 10e.

Informations Régionales

Chez les Mineurs

Leur Dernière Carte

Les anarchistes jouent leur dernière carte. Non pas comme ces joueurs audacieux qui restent impassibles devant l'inévitable désastre mais bien comme ces grecs que hante la peur d'être découverts et d'avoir des comptes à rendre à ceux qui ont le droit d'en demander.

L'un d'eux ne vient-il pas d'écrire à M. Griffuelhes, de la Confédération générale du Travail qu'il lui portait les livres de comptabilité de la Fédération à la tête de laquelle brille l'ex-Delorme et ne lui demande-t-il pas de désigner d'urgence les délégués qui feront l'office de vérificateurs.

Cela fait d'autant mieux dans le tableau que le clan va pouvoir dire, clamer plutôt : « Vous voyez, nous n'avons pas peur ! »

On n'est pas plus impudent et on ne se moque pas avec plus de désinvolture de l'opinion publique. Les anarchos sortent leurs livres, de temps en temps, en des endroits déterminés, devant des gens qui n'y comprennent goutte ou qui sont d'esprit prévenu, mais ils les cachent soigneusement à ceux qui demandent à les regarder de près, attentivement, méticuleusement.

Voilà bientôt un mois que j'ai accusé et pour toute réponse — je ne parle pas des invectives ni des injures dont les forts-en-gueule de la bande m'ont gratifié ; — pour toute réponse on a essayé de « finir » l'affaire en précipitant la réunion d'un jury composé à la hâte, par qui ? Par ceux que j'avais mis sur la sellette. Le coup, préparé par des Machiavels au petit pied, a piteusement et lamentablement raté. Les historiens de la bande d'Abbeville se sont aperçus bien vite que le savon noir dont on les avait frottés était de mauvaise qualité et qu'au lieu d'apparaître blanchis et nettoyés aux yeux du public, leur malpropreté n'avait fait qu'augmenter du fait d'une honteuse et déloyale manœuvre.

Aujourd'hui que l'on sent que toute la population honnête m'approuve et que la sinistre canaille qui dirige la bande risque d'entraîner dans sa débâcle ce qui peut rester du prestige de ses amis et complices, on tente le coup suprême.

On emporte à Paris des registres et on charge M. Griffuelhes de désigner des contrôleurs. Eh ! mais, le blanc-seing de MM. Sauvage et Griffuelhes donné le 23 décembre « après vérification » ne suffit donc plus ? On a donc besoin d'un nouveau « quitus » ?

Pourquoi donc ne veut-on pas du jury que je réclame ? Pourquoi ? Parce qu'on ne veut pas que j'envoie à ce jury des vérificateurs au courant de beaucoup de choses, des hommes qui ont suivi l'affaire dès le début et qui en connaissent jusqu'aux plus petits détails.

On ne veut pas entendre les témoins que j'aurais fait citer et pour cela on va à Paris soumettre à des arbitres qui ne connaissent rien au rôle et aux procédés des libertaires-jacobistes, des registres que l'on cache à l'accusateur.

Halte-là ! messieurs les anarchistes. Si vous le voulez bien, nous ferons la lessive sur le théâtre même de vos exploits, au milieu de ces centaines de familles qui attendent encore l'argent qui leur était destiné, de ces veuves qui viendront dire de quelle façon les secours ont été distribués, de ces mères de six, sept et huit enfants, spoliées au profit de femmes sans enfants ; de ces ouvriers mineurs qui ont payé de leur liberté la faute d'avoir écouté certains agitateurs et auxquels votre chef a volé l'argent recueilli pour adoucir les heures de leur détention.

Le sieur Broutchoux peut se faire décerner un brevet d'honnêteté par les folliculaires de l'anarchie en chambre et par les compagnons que j'ai forcés à sortir du bassin houiller qu'ils voulaient conquérir au sabottage. Il y a des gens qui jugeront autrement.

Ce sont ceux qui nous entourent dans ce pays noir où la tourbe anarchiste a fait tant de mal ; ce sont ces houilleurs qui nous ont vus à l'œuvre les uns et les autres et qui savent à quelle hideuse besogne les libertaires ont travaillé.

Allons ! constituez-le ce jury, avec des gens qui se font de l'honneur une autre idée que le voleur des papiers de Delorme, que les dévaliseurs de clapiers et les détrousseurs de coopératives.

Il faut, cette fois, que la lessive soit complète et c'est pour cela qu'elle ne peut se faire à Paris. Il faut que tout le monde soit entendu, la chose sera intéressante.

Si je dois être confondu, c'est devant cette population qui nous lit, qui nous écoute depuis un mois, qui connaît déjà les principaux éléments de la cause et non par le Monatte des « Temps Nouveaux » et le bouledogue du « Libertaire » qui font couler, dans les dépotoirs anarchistes, le pus et la sanie.

Emile BASLY.
Député du Pas-de-Calais.

Une délibération du Conseil d'Administration

DU SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

Le Conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, réuni le vendredi 4 janvier 1907,

Considérant que le citoyen Basly a demandé à faire la preuve de ses accusations devant un jury d'honneur composé d'un nombre égal de représentants des deux parties, conformément aux règles admises dans les affaires d'honneur;

Considérant qu'il s'est offert à faire, devant cette juridiction ou la cour d'assises, la preuve que l'argent recueilli par la Fédération syndicale pour les familles des victimes de Courrières, avait été détourné et que Broutchoux avait mis dans sa poche les fonds qu'on l'avait chargé de partager entre tous les ouvriers mineurs emprisonnés pendant la grève de mars-avril.

Considérant que l'attitude du citoyen Basly ne prête à aucune équivoque ; qu'elle a toujours été correcte et qu'elle est approuvée par tous ceux qui ont un réel souci de la justice et de la vérité.

Décide :

Que les représentants du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais refuseront toute vérification à Paris, où les éléments d'appréciation ainsi que les témoignages nécessaires feront absolument défaut.

Qu'ils s'opposeront à toute discussion de cette nature au sein du conseil national et qu'ils se retireront si, par une manœuvre quelconque destinée à nuire au président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, on cherchait à clore une affaire qui ne peut avoir sa conclusion que devant un jury d'honneur formé par les délégués des deux parties.

Pour le Pas-de-Calais : LAMENDIN, député ; EVRARD, BEUGNET, ROUSSEL, POIRET, CARLIER, DUBOIS, DEGREAUX, REMY, CREPEL, GUIBERT, LEKIEF, DUTRANNOY, CORDIER, RENAUD, MAES, SORRIAUX.
Pour Anzin : BEXANT.

L' « honnête » Benoît

Dans sa feuille du 1er janvier dernier, l' « incorruptible » publiait, sous ce titre délicat et suggestif : « Le cochon râle », une réponse (?) à la lettre produite par le citoyen Basly à l'appui de ses accusations. Cette lettre, on s'en souvient, émanait d'un codétenu de « l'honnête » anarcho et relatait la séance d'escamotage qu'il exécuta au mois d'avril dernier à la prison de Béthune, où une somme de 93 francs à lui adressée pour être distribuée à ses compagnons d'infortune, disparut comme une muscade... dans la poche qui recela naguère les papiers de Delorme.

Le digne Benoît qui savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur la véracité des faits que cette lettre relatait et qui n'avait aucun doute sur son authenticité, paya d'audace. Avec un culot que ne désavouerait pas un ignorantin pris en flagrant délit de « fraudiarités » avec un jeune éphèbe, le pur entre tous les purs se mit à crier que c'était encore une infamie à Basly et qu'auprès de ce dernier, Marc Lapierre n'était qu'un petit garçon.

Mais c'était là un jeu dangereux et l'honnête Benoît eut mieux fait d'avouer tout de suite : on a de l'indulgence pour le pécheur qui se repent. Mais ce gaillard là mourra dans l'impénitence finale. Aussi lui arrive-t-il un coup de massue qui pourrait bien le faire râler pour de bon, car voici que l'auteur de la lettre intervient et accompagne son intervention de quelques petits détails que l'apôtre du jacobisme ne sera pas enchanté de connaître bientôt.

Nous laissons la parole au citoyen Léonce Lenglet.

« Citoyen,

Je vous prie de démentir l'affirmation que Broutchoux a lancée, que la lettre publiée par le citoyen Basly était de son invention. C'est moi-même qui l'ai écrite au maire de Lens et elle est contresignée par plusieurs de mes camarades.

Je n'ai rien avancé dans cette lettre qui ne soit rigoureusement exact et dont je ne puisse faire la preuve. Et si le sieur Broutchoux veut la lumière, comme il le dit, je puis la lui donner en face des camarades ouvriers.

Agréez, etc...

(Signé) : Léonce LENGLET. »

Nous pouvons à notre tour ajouter que c'est le citoyen Lenglet que l' « honnête » Benoit rencontra le 1er janvier ; rencontre à laquelle nous faisions l'autre jour allusion et nous sommes curieux de savoir comment notre jacobanarchiste va raconter cette entrevue. Parions qu'il négligera de mentionner la réflexion que fit un compère en jacobisme qui se trouvait avec lui et qui lui dit : « C'est pas la peine d'insister, tu vois bien qu'il sait tout. » Cette réflexion fut faite en argot et le compère croyait bien n'être pas compris. Seulement le citoyen Lenglet n'ignore pas tellement la langue verte qu'il ne put comprendre la phrase et même la répéter aux deux acolytes qui en restèrent abasourdis.

Et puisque le vent est aux jurys d'honneur dans le clan broutchoutard, pourquoi l' « honnête » Benoit ne demanderait-il pas à comparaître devant l'un d'eux qui serait composé de ses anciens co-locataires de la prison de Béthune, par exemple ?

MENSONGES ANARCHISTES

Les citoyens Maës, Pruvost et Rémy, délégués mineurs des fosses 1, 9 et 12 de la Compagnie de Lens, nous adressent la communication suivante :

« L'Action Syndicale », organe des anarchistes, publie, sur notre entrevue avec les citoyens Sauvage, Griffuelhes et Berneau, une relation qui n'est qu'une série de mensonges prémédités. Voici, en effet, ce qui s'est passé le 28 décembre au siège de la Fédération, rue de Lille.

Chargés par le Conseil d'administration du syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais de porter à la Fédération une protestation motivée, nous nous sommes présentés à 3 heures à l'endroit désigné.

Au nom de la délégation, le citoyen Maës donna lecture de cette protestation, qui ne manqua pas d'embarrasser fortement les représentants de la Confédération générale du Travail et de l'Union fédérale.

Elle visait, en effet, des points excessivement importants, à savoir :

1. Que les anarchistes, accusés d'avoir détourné les fonds destinés aux mineurs prisonniers et aux familles des victimes de Courrières, n'avaient pas le droit de constituer un jury d'honneur à leur façon, d'en fixer la réunion et d'agir avec une précipitation suspecte en dehors de l'accusateur, le citoyen Basly.
2. Que ce dernier s'offrait de comparaître devant un jury d'honneur composé à part égale de représentants des deux parties et présidé par un homme désigné par le jury.
3. Que toute la comptabilité de la Fédération, sans aucune exception, serait vérifiée et que le jury serait seul juge de la conduite de ses opérations d'enquête.
4. Enfin que le citoyen Basly acceptait à défaut de cette juridiction, la cour d'assises devant laquelle la preuve est admise.

Cette protestation, nous le répétons, embarrassa fortement ces messieurs ; elle les embarrassa si fort qu'ils ne l'admirent et qu'ils refusèrent d'accepter le seul moyen logique, honnête, traditionnel, de laver leurs amis des accusations infamantes portées contre eux.

Notre conduite et notre langage ont été absolument corrects et nous ne sommes pas peu surpris de voir qu'en échange de procédés empreints de la plus stricte loyauté, nous sommes bassement injuriés par les individus qui ont refusé de faire la lumière sur leurs actes.

Non seulement on nous lance maintenant à la face les habituelles épithètes de « valets », de « domestiques », chères aux ultra-purs et aux incorruptibles de l'Action directe, mais encore on dénature nos paroles ; on nous fait tenir un langage diamétralement opposé à celui que nous avons tenu.

Ensuite, l' « Action Syndicale » ment effrontément quand elle dit que le citoyen Basly s'est dérobé. Il n'est pas resté caché, comme disent les anarchistes. Au contraire, il nous a envoyés auprès du citoyen Berneau, délégué de Montceau-les-Mines, pour lui dire que s'il voulait le voir il le trouverait à la mairie où il lui donnerait toutes explications et fournirait tous les documents.

Nous nous sommes présentés à la Fédération et nous nous sommes acquittés de notre mission auprès du citoyen Berneau.

Celui-ci voulait aller voir Basly ; ce sont les autres qui l'en ont empêché, redoutant les suites de cette entrevue. C'est ainsi qu'ils veulent la lumière !...

Aujourd'hui, les anarchistes se sentant débordés, perdus, déshonorés, mentent et injurient leurs adversaires.

Le public appréciera.

Sur notre honneur d'honnêtes ouvriers, nous affirmons avoir dit la vérité.

Alfred MAES, PRUVOST Henri,
REMY Victor,
délégués mineurs.

L'affaire du Recrutement de Lille

A la suite de la mise en liberté sous caution de 5000 francs de l'architecte roubaisien Leman compromis dans cette affaire, l'un de ses co-inculpés, le caporal Beaurain avait également demandé sa mise en liberté provisoire.

La chambre des mises en accusation vient de rejeter cette demande, Beaurain tiendra donc compagnie à son collègue Notteau jusqu'au moment de leur comparution devant les tribunaux.

Explosion d'une cartouche de dynamite à BRUAY

Terrible accident. — Une cartouche enlève la main d'un jeune homme.

Le jeune Georges Deprez, âgé de 16 ans, demeurant rue de Bordeaux numéro 45, employé au nettoyage des berlines à la fosse numéro 3 des mines de Bruay, trouvait jeudi dernier, au fond d'une berline, une capsule électrique servant à faire « buquer » les mines et à laquelle se trouvaient encore attachés les fils de laiton qui servent à la faire détoner.

Ignorant le danger que présente la manipulation de cet objet, le jeune Deprez l'emporta sans faire part à personne de sa trouvaille et le soir, chez lui, assis sur le carreau de sa maison, à côté de son père et de ses frères et sœurs qui jouaient près de lui, il se mit en mesure de déboucher la cartouche, en en grattant le fond avec une épingle pour s'en faire des viroles qui lui auraient servi à raccommoder des pipes.

L'inévitable accident ne tarda pas à se produire et la cartouche en sautant, dispersa aux quatre coins de la pièce, une grande partie de la main du malheureux enfant.

Les débris de chair allèrent se coller contre les murs et les boiseries ; ce qui restait de la main n'était que lambeaux sanguinolents. La détonation avait été très forte et le père, atteint d'une maladie de cœur, en ressentit une commotion tellement violente qu'il fut pris d'une syncope.

M. Roger, pharmacien et le docteur Damiens, accourus aussitôt, donnèrent les premiers soins au blessé qui fit preuve d'un courage extraordinaire se préoccupant davantage de l'émotion de ses parents que de son propre état. Admis à l'hôpital Ste-Barbe le lendemain matin, il fallut lui faire l'amputation de la main gauche.

Le jeune Deprez était déjà boiteux par suite de déformation de la hanche ; le voilà presque complètement infirme.

La cause première de cet accident paraît devoir être attribuée à la négligence d'un ouvrier qui ayant perdu la capsule n'a pas fait les recherches nécessaires pour la retrouver. On n'est guère rassuré en pensant qu'il pourrait ainsi s'en glisser une dans votre provision de charbon de chauffage...

Le double crime de Croix

Le double crime du quartier St-Pierre a provoqué ici une émotion qui est loin de se calmer et a été ravivée vendredi, par les paroles inconséquentes prononcées dans l'église du « Créchet » par le curé Declercq, pendant l'office d'inhumation de Mme et Mlle Dedessuslemoutier.

Des lettres anonymes arrivent en grand nombre au Commissariat de police. Aucune d'elles ne vaut la peine qu'on s'y arrête car ce sont des manœuvres faites pour dérouter la police ou même pour créer des ennuis à certains ennemis personnels.

Les recherches faites n'ont encore donné aucun résultat.

Les Délégués Mineurs aux Caisses de Secours

Le citoyen Goniaux, demande au Ministre des Travaux Publics de hâter la promulgation du décret permettant aux délégués mineurs de siéger aux caisses de secours.

Le citoyen Goniaux, député, adresse à M. le ministre des Travaux Publics, la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Mon collègue, M. Basly, député du Pas-de-Calais, a déjà eu l'honneur de vous entretenir de la situation qui est faite aux délégués mineurs, ainsi qu'aux conseils d'administration des caisses de secours, des employés et ouvriers occupés au service des mines par la lenteur apportée pour la préparation d'un règlement d'administration publique, qui doit déterminer les conditions d'application de la loi d'avril 1906.

Cette loi donne aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, la faculté d'effectuer des versements aux caisses de secours instituées par la loi de 1894, et chose fort légitime, les délégués deviennent éligibles aux fonctions d'administrateurs des dites caisses.

Vous n'ignorez pas, M. le ministre, que depuis plusieurs mois, des élections ont eu lieu dans la plupart des compagnies minières, pour le renouvellement d'administrateurs, et que les participants aux caisses de secours, ont, pour la plupart élu des délégués mineurs.

Il est tout naturel, que les électeurs aient fait choix d'hommes indépendants, car vous avez dû entendre dire souvent que pour certaines compagnies, les ouvriers élus pour administrer les caisses de secours, ont chaque fois qu'ils ont essayé de faire preuve comme administrateurs, d'un esprit d'équité et de justice été congédiés de leur travail, sous des prétextes les plus futiles.

Aujourd'hui, la loi du mois d'avril 1906 décrète que les ouvriers et employés pourront faire choix de représentants indépendants, et le règlement d'administration publique qui doit permettre aux délégués mineurs de siéger au sein des conseils de caisses de secours ne paraît toujours pas.

En attendant, certaines compagnies en prennent à leur aise, en provoquant de leur propre autorité, un nouveau scrutin, quand le premier n'a pas donné un résultat favorable à leurs candidats.

Ainsi de par la volonté de quelques-uns, une loi qui pourrait donner plus de garantie, plus de liberté aux salariés de la mine se trouve paralysée ; la représentation légale des travailleurs fixée par la loi de 1894, sur les caisses de secours et de retraite est incomplète.

D'autre part, pour certaines compagnies, le bureau du conseil d'administration de ces caisses est renouvelable en janvier.

Pour procéder à cette installation, le conseil doit être au complet. Si on ne permet pas aux nouveaux élus, délégués mineurs, ne travaillant pas pour le compte de la compagnie de siéger, les caisses de secours se trouveront dans une fâcheuse situation.

Il n'est pas possible, M. le Ministre, que cet état de choses se prolonge, sans nuire aux intérêts des travailleurs de la mine.

Au nom du syndicat des mineurs du Nord en mon nom personnel, je viens vous demander de bien vouloir intervenir à nouveau, pour hâter la solution définitive qui permettra à ces nouveaux élus, de prendre possession du mandat qui leur a été confié.

Veuillez agréer, etc.

Charles GONIAUX,
Député,
Secrétaire général du syndicat des Mineurs du Nord.

EPHÉMÉRIDES REGIONALES

Une maison qui s'écroule à Lille

Dix-huit personnes ensevelies

5 JANVIER 1872

Etre paisiblement attablés à l'estaminet, en train de faire un cent de piquet, et recevoir soudain sur la tête, toute la maison qui s'écroule c'est une aventure peu banale. Sortir sains et saufs d'une pareille catastrophe, la chose est encore plus extraordinaire.

C'est pourtant ce qui est arrivé, le 6 janvier dernier, aux joyeux compagnons, réunis chez Gérard, au cabaret portant le numéro 12, de la rue des Tanneurs, à Lille.

Ce cabaret est attenant à l'immeuble occupé par Mme Vanmouscron, blanchisseuse. De l'autre côté, il touche à deux maisons inhabitées, les numéros 10 et 8 de la rue, dont la première, le 10, se trouve en reconstruction.

Au dehors, le temps était détestable. L'ouragan, qui sévissait depuis vingt-quatre heures et qui a causé tant de ravages, à Paris et dans le sud de l'Europe, semblait redoubler de violence. Mais, bien au chaud, et les coudes sur la table, une dizaine d'habitués, fêtaient gaiement le Dieu des bonnes gens, et le poêle, bourré de gaillettes chantait sa chanson de ronflements sonores.

L'horloge de la salle marquait six heures du soir. Le patron était à son comptoir en train de rincer des verres ; sa femme travaillait, dans la cuisine, avec la servante. On se préparait au coup de feu qui coïncide avec la sortie des ateliers.

Tout à coup, au milieu d'une bourrasque plus terrible que les autres, un craquement sinistre se fit entendre. Il sembla que la terre vacillait ; de larges pans d'enduit se détachaient du plafond. Instinctivement, les clients se tapirent sous les tables, le long des murs, à plat ventre sur le sol ; et au même instant, avec un bruit de tonnerre, le plancher du premier étage s'effondra, ensevelissant la salle, sous une avalanche de décombres de toute sorte, briques, plâtras, moellons, bouts de bois rompus et pièces de fer tordues.

Le mur mitoyen, entre le cabaret et l'immeuble en reconstruction sis au numéro 10 venait de s'écrouler subitement. Les façades des deux maisons, perdant leurs points d'appui, avaient fléchi en même temps et étaient tombées dans la rue qu'elles couvraient de leurs débris sur une grande longueur. Les étages que rien ne soutenait plus, s'étaient abattus, pêle-mêle, les uns sur les autres, formant au-dessus du rez-de-chaussée, resté debout, un amoncellement inextricable.

Une foule compacte s'entassa rapidement aux abords des maisons éboulées. Le spectacle était rendu plus terrifiant par les ténèbres. Le gaz s'était éteint, et ce fut à la lueur des torches que les premiers travaux de sauvetage furent entrepris.

Ils étaient des plus difficiles. L'affluence du public, très nerveux et agité, les rendait encore plus pénible. Les bruits les plus sinistres circulaient ; on parlait de plus de vingt tués ; l'angoisse était poignante. Qu'allaient devenir les malheureux emmurés, pour ainsi dire, sous l'entassement des décombres. Combien vivaient encore ? Et arriverait-on à temps pour sauver les autres ?

Le sort des locataires n'était pas moins inquiétant. Il n'y en avait aucun, au moment de la catastrophe, dans les étages donnant sur la rue : mais plusieurs personnes se trouvaient dans un bâtiment de derrière s'élevant dans la cour. Ce corps de logis était resté debout ; mais il pouvait s'écrouler à son tour, à chaque instant. On en voyait les chambres béantes, éventrées par la ruine des deux maisons, avec des pans de planchers à moitié arrachés, des restes de cheminées accrochées aux murs, des portes et des fenêtres pendant en l'air au bout de leurs gonds déjetés.

On aurait dit un chantier de démolition, si les cris de détresse qui s'élevaient de l'amas des ruines n'avaient rappelé à la triste réalité.

**

Le sauvetage s'organisa peu à peu. Un service d'ordre avait été établi par la police et des détachements de la garnison. D'autres soldats, les pompiers et de nombreux volontaires s'étaient courageusement mis à l'œuvre, sous la direction de M. Masquelier, ingénieur en chef de la ville et M. Médard, chef de la voirie. L'architecte Deperne, M. Vermont-Caby, entrepreneur, MM. Thieffry, maître charpentier et Fidèle Verlinde, avec leurs ouvriers, les secondaient de toute leur ardeur.

Bientôt, on put se frayer un passage et arriver jusqu'aux victimes. Le maire, Catel-Béghin, tint à honneur d'être l'un des premiers à grimper l'échelle pour porter secours aux habitants du quartier de derrière, qui ne pouvaient plus communiquer avec l'extérieur.

De ce côté, personne n'était blessé, ni même contusionné ; à part quelques écorchures insignifiantes et une émotion bien compréhensible, tous les locataires furent retirés intacts et sans trop de difficultés.

Au rez-de-chaussée, on craignait de trouver des cadavres à chaque pas ; il n'en fut

---

FEUILLETON DU 6 JANVIER. — N. 36.

FIÈVRE D'OR

PAR

Charles MEROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

Le Crime de Jacques Fougeret

XIII

Rivalités

Il prononça ces mots avec une énergie fébrile.

La jeune fille lui demanda doucement :

— Quoi ?

— Ce qu'on me cache avec tant d'obstination.

— Où est Madeleine ?

— Précisément...

— Mais...

— Vous ne pouvez l'ignorer... vous êtes son amie, son intime... Il est certain qu'elle correspond avec vous... qu'elle vous a dit son secret... ce terrible secret qui bouleverse ma vie, et que je veux connaître... Autrement, je ne sais ce qui arrivera... Je suis en proie à un découragement sans bornes... C'est la première fois que je le laisse paraître... que je l'avoue !... Mais vous êtes femme... Vous êtes bonne !... Vous me comprendrez !... Faites ce que je vous demande... Ayez pitié de moi !

Hortense Duprat murmura :

— Vous l'aimez donc bien ?

Ce fut avec un accent singulier qu'elle prononça ces paroles.

Il n'y prit pas garde.

Il était tout entier à sa propre passion et, avec l'égoïsme des hommes, il ne songeait pas à la blessure de celle qu'il venait supplier.

Mlle Hortense Duprat aimait aussi depuis longtemps et son amour était méconnu.

Jamais celui auquel elle songeait ne s'était douté de la jalousie qu'il soufflait dans l'âme de cette héritière de tant de millions, trop occupé d'une autre, le cœur trop plein de Madeleine d'Arville pour qu'il y restât une seule place libre, un coin pour celle qui en était réduite à jalouser son amie.

Il répliqua avec fatigue :

— Que voulez-vous ? C'est une fatalité ! Oui, je l'aime, quand je devrais la haïr peut-être, car ce qui se passe est si étrange, si obscur ! Il y a là un secret qui m'échappe... Elle m'aime, elle me l'a dit elle me l'écrit encore, je ne peux pas en douter, et elle me brise le cœur ; elle m'inflige la plus cruelle des tortures qu'un homme puisse endurer, celle de douter de ce qu'il aime ! Car j'en suis réduit là !... Or, je cherche la lumière, je la veux... Aidez-moi, éclairez-moi, et demandez-moi ensuite ce que vous voudrez... Ma vie vous appartiendra !...

Un pli dédaigneux abaissa le coin des lèvres roses de Mlle Duprat.

— Prenez garde, dit-elle, vous me promettez plus que vous ne pourriez me donner...

Il y avait une telle ironie dans ces paroles prononcées d'une voix sèche que le jeune homme releva la tête et fixa un instant ses yeux sur ceux de l'amie de Madeleine.

Elle avait déjà étouffé son dépit.

Ses yeux étaient aussi doux qu'au moment où elle l'avait accueilli avec tant de cordialité.

Elle sourit d'un air complaisant :

— De quoi vous plaignez-vous ? reprit-elle en haussant légèrement les épaules. D'un amour malheureux ? Vous jouissez d'assez d'avantages pour supporter un contre-temps qui aura une fin sans doute. Vous êtes aimé. On vous le dit... et vous vous irritez de l'obstacle inconnu qui vous ferme le chemin du bonheur ! Attendez !... cet obstacle disparaîtra peut-être... Le temps est un grand médecin...

Elle baissa la voix et se rapprocha de M. de Bures.

— Que d'autres, dit-elle avec une intention facile à comprendre, souffrent du mal contre lequel vous vous révoltez ! Que d'autres aiment en silence sans espoir de retour et supportent la vie telle que le hasard la leur a faite !

Il l'écoutait à peine.

Elle s'en aperçut et fronça le sourcil.

La pensée de Robert était évidemment loin de Paris ; il cherchait au loin celle qu'il aimait d'un amour exaspéré par l'obstacle mystérieux dont Mlle Duprat venait de parler.

— Dois-je comprendre, demanda-t-il tout à coup, que vous refusez de me rendre le service que je sollicite de votre amitié ?

— Si je cédais à vos instances, ce serait de ma part un abus de confiance vis-à-vis de ma meilleure amie !

— Donc ce service est en votre pouvoir.

— Peut-être.

— Vous connaissez la cause de l'exil que Mlle d'Arville s'impose ?

— Non.

— Cependant elle ne vous cachait rien d'ordinaire ?

— C'est vrai ; pas même l'ardente affection qui l'unissait à vous, pas même vos projets... vos espérances ! Il y a des années que j'en ai reçu la confidence...

— Vous a-t-elle dit que ces projets sont rompus... mes espérances détruites ?

Les yeux de la jeune fille se fermèrent à demi.

Sa poitrine eut un léger soubresaut aussitôt réprimé et ce fut d'une voix parfaitement tranquille qu'elle répondit :

— Non. Madeleine m'a appris seulement en quelques mots qu'elle est sous le coup d'un véritable désastre, d'un immense chagrin... dont elle ne se consolera pas.

— Elle ne vous a rien dit de plus ?

— Rien.

— Vous savez du moins où elle est ?

— Oui, mais elle m'a fait jurer de ne révéler ce secret à personne. Je tiendrai ma promesse.

— Même s'il s'agissait d'éviter un grand malheur.

— Que voulez-vous dire ?

— Je suis à bout de forces, de patience, de courage... J'aime Madeleine uniquement, follement peut-être... C'est au point que j'en deviens lâche, je rougis de vous l'avouer... Si vous ne mettez un terme à mes incertitudes, je ne sais à quelle résolution extrême vous me réduirez ?

— Vous vous tuerez peut-être ?

— Pourquoi non ?

Il prononça ces deux mots avec une froide énergie.

— Ah ! que ne donnerais-je pas pour être aimée ainsi ! pensa-t-elle.

Et tout haut :

— Eh bien ! revenez à cinq heures, ce soir...

— Pourquoi ?

— D'ici là, je réfléchirai... je verrai... Si j'étais sortie, par hasard, vous m'attendriez un instant... Je consulterai quelqu'un en qui j'ai une confiance absolue... Selon ses conseils, j'agirai.

Le vicomte se leva.

— Soit, dit-il ; je reviendrai...

Elle le conduisit jusqu'au palier du grand escalier.

Là il s'arrêta.

— Soyez bonne, je vous en supplie... Vous me sauverez...

— M'en saurez-vous gré, au moins ?...

— Je vous aimerai... comme une sœur.

Elle blêmit, mais ce ne fut que la durée d'un éclair.

A cinq heures précises, la victoria de M. de Bures s'arrêta de nouveau devant l'hôtel Duprat.

La femme de chambre attendait.

— Mademoiselle est sortie, dit-elle, mais si monsieur le vicomte veut bien prendre patience un instant...

Elle le précéda dans le boudoir où il avait été reçu le matin et le laissa seul.

Les fenêtres étaient ouvertes.

Il regarda quelques minutes l'avenue alors dans toute l'animation de la promenade du soir.

Hortense ne paraissait pas.

Il examina les bibelots du boudoir pour passer le temps, un paysage de Corot, une tête de Henner et, tout à coup, sur un adorable petit bureau de Boulle, une lettre encore fermée attira son attention.

Il essaya d'abord de s'en distraire, mais ses yeux y revenaient sans cesse, ramenés par une puissance mystérieuse.

Il se promena le long en large pour échapper à cette obsession et toujours il se rapprochait du secrétaire sur lequel la lettre était déposée.

Brusquement, une écriture longue, anglaise, très belle, le frappa.

C'était celle de Madeleine.

Il se baissa.

Le timbre de la poste était très nettement imprimé sur l'enveloppe.

Il portait ce nom de ville « Lugano ».

Le cœur de l'amoureux bondit dans sa poitrine.

Qu'avait-il besoin d'en savoir davantage ? Presque au moment où il se redressait rouge d'émotion et de honte, la femme de chambre entra.

Elle apportait ce télégramme de sa maîtresse, destiné à M. de Bures.

« Je voudrais vous être utile ; ma conscience me le défend !

« Je ne rentrerai pas ; j'aurais peur de céder à vos supplications et sans doute ce serait pour moi la cause d'un remords éternel.

« N'insistez pas.

« Ce serait en vain.

« Sincèrement à vous.

« H. D. »

Il demanda une feuille de papier et traça ces deux lignes :

« Le hasard m'a appris ce que vous refusez de me dire.

« J'aurais dû fermer les yeux. Je n'en ai pas eu la force.

« Ce qui doit arriver arrive.

« Respectueusement,

« R. »

En les lisant une heure plus tard, Hortense Duprat eut un sourire bilieux.

— Si ce qu'on dit est vrai, pensa-t-elle, il le saura. Ce serait la fin de son idylle et la mort de son amour. Alors je lui rappellerai sa promesse : « Ma vie vous appartiendra ! » Pourquoi faut-il que je l'aime, moi aussi ! Pauvre Madeleine !

Le hasard venait de trahir son amie.

Mais en fille d'Eve, perfide et jalouse, la reine Hortense avait aidé le hasard.

(A suivre)